République Française Département de l'Aube Arrondissement de Bar-sur-Aube Commune de Dienville

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Commune de Dienville SEANCE DU 13 AVRIL 2022

Date de la convocation: 8 Avril 2022

L'an deux mille vingt-deux, le treize Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Claude LARGE, maire.

 $\underline{\textbf{Présents}}: ASSIER\ Roger,\ BOURCIER\ C\'eline,\ CARTIER\ Isabelle,\ LARGE\ Claude,\ MAILLARD\ Francis,\ PAILLEY\ R\'egis,\ PETIT\ Catherine,\ RAVIER$

Sébastien, TABOURET Nathalie, VINZENT Franck

Représentés : COQUIN Mélisandre par CARTIER Isabelle, DUPONT Bruno par LARGE Claude

Absents excusés: AGRAPART Magalie, DOYEN Florence, VERHAEGEN Yannick

Secrétaire: Madame BOURCIER Céline

Approbation du PV du Conseil du 16/03/2022

La lecture et l'approbation du PV de la séance du 16 Mars est reportée au prochain conseil.

D2022 19 - Approbation Compte de gestion 2021 (budget principal Commune)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion, qui est un document présenté et voté une fois par an par le Conseil Municipal, constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude LARGE, Maire, délibère sur le compte de gestion 2021 du budget principal Commune dont la présentation figure ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	700 889,87 €	787 536,71 €
Section d'investissement	570 243,73 €	227 293,73€
Report en investissement N-1		49 000,33 €
Report en fonctionnement N-1		351 265,36 €
Reste à réaliser	92 372,71 €	315 236,88 €
Résultat cumulé	1 363 506,31 €	1 730 333,01 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

 Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour le budget Commune. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2022 20 - Approbation Compte de gestion 2021 (budget Assainissement)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude LARGE, Maire, délibère sur le compte de gestion 2021 du budget Assainissement dont la présentation figure ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	84 840,99 €	125 005,21 €
Section d'investissement	29 054,43 €	26 542,07 €
Report en investissement N-1		302 363,73 €
Report en fonctionnement N-1	170 571,01	
Reste à réaliser		
Résultat cumulé	284 466,43 €	453 911,01 €

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

• Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour le budget Assainissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2022 21 - Approbation Compte de gestion 2021 (budget Lotissement)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude LARGE, Maire, délibère sur le compte de gestion 2021 du budget Lotissement dont la présentation figure ci-dessous :

DEPENSES	RECETTES	
3 088,97 €	21 717,50 €	
	25 019,19 €	
	32 142,81 €	
3 088,97 €	78 879,50 €	
	3 088,97 €	

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

 Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 pour le budget Lotissement. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

D2022_22 - CA 2021 (budget principal Commune)

Le compte administratif d'une collectivité est un document élaboré et présenté une fois par an par le Maire au conseil municipal pour approbation. Celui-ci reprend toutes les recettes et dépenses sur chaque section (fonctionnement et investissement) de l'année écoulée et certifie de la bonne application du budget primitif et des budgets rectificatifs.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude LARGE, Maire, délibère sur le compte administratif 2021 du budget principal Commune dont la présentation figure ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	700 889,87 €	787 536,71 €
Section d'investissement	570 243,73 €	227 293,73€
Report en investissement N-1		49 000,33 €
Report en fonctionnement N-1		351 265,36 €
Reste à réaliser	92 372,71 €	315 236,88 €
Résultat cumulé	1 363 506,31 €	1 730 333,01 €

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2021 par M. Claude LARGE, Maire ;

Considérant que M. Claude LARGE s'est retiré au moment du vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021
- Arrête le résultat définis tels que résumés ci-dessus.

D2022_23 - CA 2021 (budget Assainissement)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude LARGE, Maire, délibère sur le compte administratif 2021 du budget Assainissement dont la présentation figure ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	84 840,99 €	125 005,21 €
Section d'investissement	29 054,43 €	26 542,07 €
Report en investissement N-1		302 363,73 €
Report en fonctionnement N-1	170 571,01	
Reste à réaliser		
Résultat cumulé	284 466,43 €	453 911,01 €

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2021 par M. Claude LARGE, Maire ;

Considérant que M. Claude LARGE s'est retiré au moment du vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021
- Arrête le résultat définis tels que résumés ci-dessus.

D2022_24 - CA 2021 (budget Lotissement)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Claude LARGE, Maire, délibère sur le compte administratif 2021 du budget Lotissement dont la présentation figure ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 088,97 €	21 717,50 €
Section d'investissement		
Report en investissement N-1		25 019,19 €
Report en fonctionnement N-1		32 142,81 €
Reste à réaliser		
Résultat cumulé	3 088,97 €	78 879,50 €

Considérant la présentation du compte administratif de l'exercice 2021 par M. Claude LARGE, Maire ;

Considérant que M. Claude LARGE s'est retiré au moment du vote ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion 2021
- Arrête le résultat définis tels que résumés ci-dessus.

D2022_25 - Vote du BP (budget primitif) 2022 Commune et affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve et vote le budget primitif principal Commune pour l'exercice 2022 se décomposant comme suit :
- Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et en recettes pour un montant de : 1 018 732.70 €.
- Section d'investissement : équilibrée en dépenses et en recettes avec un montant de : 682 441.03 €.
- Affecte les résultats 2021.

D2022 26 - Vote du BP 2022 Assainissement et affectation du résultat 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Approuve et vote le budget primitif Assainissement pour l'exercice 2022 se décomposant comme suit :
- Section de fonctionnement : avec un montant de 234 845.79 € en dépenses et 293 034.79 € en recettes.
- Section d'investissement : avec un montant de 654 113.00 € en dépenses et 825 079.37 € en recettes.
- Affecte les résultats 2021.

D2022_27 – Affectation du résultat 2021 budget Lotissement et dissolution

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- Approuve et vote la dissolution du budget Lotissement avec réintégration dans le budget principal de la Commune dans le courant de l'année 2022.
- Affecte les résultats 2021.

D2022 28 - Vote du taux d'imposition des taxes directes locales 2022 : Etat 1259

Monsieur le Maire présente l'état 1259, un document de la DGFIP qui reprend les taux appliqués dans le domaine des taxes directes locales relatives au foncier bâti et non bâti. Le Conseil Municipal doit décider de modifier ou non les taux d'imposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Décide de maintenir les taux d'imposition comme suit :
- Taxe foncière bâti : taux communal 9.01 % + taux départemental 19.42 % soit 28.43 %
- Taxe foncière non bâti : 10.85 %

D2022_29 - Modificatif - travaux de voirie Rue des Vignes et Rue des Acacias

Annule et remplace la D2022_01 du 19 Janvier 2022

Monsieur le Maire revient sur les travaux de voirie Rue des Vignes et Rue des Acacias.

Le coût des travaux est estimé à :

36 576.10 € HT

Les frais de maîtrise d'œuvre à :

1 828.81 € HT

Ce qui représente un montant prévisionnel de la révision à : 7 315.22 € HT

Montant Total HT:

45 720.13 € HT

Montant TTC de l'opération :

54 864.15 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ACCEPTE les modifications comme édictées ci-dessus pour les travaux de voirie rue des Vignes et rue des Acacias.
- CHARGE le Maire de signer tous documents relatifs à cette délibération.

D2022_30 - Achat de matériel technique

Mr MAILLARD, 4ème Adjoint, propose l'achat d'un matériel pour l'entretien (nettoyage, balayage, brossage, désherbage) des trottoirs et des surfaces diverses (béton désactivé) ; pour un coût de 8 200 € HT chez l'entreprise ROCHA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

• ACCEPTE l'achat de ce matériel chez ROCHA pour 8 200 € HT.

D2022_31 - Eclairage public en LED

Reporté au prochain conseil.

Questions diverses

- <u>Travaux réseau Assainissement</u>: Dans le cadre du Programme de Travaux du réseau Assainissement, dont le dossier a été engagé en 2021, Mr le Maire informe qu'une augmentation des prix est à prévoir.

Le marché représente 406 000 € HT. La Commune espère obtenir des subventions du Département (13% soit 54 548.04 €); de l'Agence de l'Eau (60% soit 242 625 €);

L'entreprise POIRIER, qui a obtenu le marché, s'engage à ne pas appliquer d'augmentation sur le pompage. Le début des travaux est prévu en Mai.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h45.

Fait à DIENVILLE, les jours, mois et an susdits

Le Maire, Claude LARGE